

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 26 mai 2011

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION 12 mai 2011 L'an deux mil onze
le vingt six mai à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger
SERVER, Maire.
Étaient présents :
MM, Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam
LAMBERT Adjoints,
Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia
LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure ROUSSEAU, MM.
Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre LECOQ,
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 Absents excusés :
M. François FILLON, Christian de GRANDMAISON, R.P.
Patrick HALA.

PRESENTS 12 Procurations :
VOTANTS 15 M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER
M. Christian de GRANDMAISON donne procuration à M.
Daniel BARBER,
M. R.P. HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE

Secrétaire de séance : Mme Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte rendu du conseil du 8 avril 2011
- 2 - Tarifs terrasses
- 3- Jurés d'assises 2012
- 4 - Tarifs location salle des fêtes 2012
- 5 - Tarif location salle Reverdy 2012
- 6 - Rénovation de la salle des fêtes :
 - Permis de construire
 - avis du conseil sur le projet
- 7- Mise en place de conteneurs verre semi-enterrés
- 8- Participation à l'action « Audits énergétiques groupés » du Pays Vallée de la Sarthe pour la mairie et les bâtiments de l'ADAPEI que la commune a prévu d'acquérir d'ici la fin 2011.

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 8 avril 2011 -

Le compte-rendu du conseil du 8 avril 2011 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

2 - TARIF d'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSES DU BAR TABAC « Ced café.com au 6 rue Marchande, et de la CREPERIE « Au Coin Gourmand » à Solesmes

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a autorisé Monsieur Cédric RENOU, propriétaire du bar-tabac-épicerie 6, rue Marchande à Solesmes, à mettre en place une terrasse à installer en face de son établissement, le long du 3 rue Marchande, sur 2 places de stationnement, sur une superficie de 22 m² du 1^{er} mai au 30 septembre 2011, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif à 3 € le m² pour 2011 (3 € le m² en 2010, soit 66 € pour les 22 m²), (37 € en 2009).

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a autorisé Monsieur Cédric RENOU, propriétaire de la Crêperie « Au Coin Gourmand » à Solesmes, à mettre en place une terrasse à installer à côté de son établissement, le long du 19, rue Marchande, sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m² du 1^{er} mai au 30 septembre 2011, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif à 3 € le m² pour 2011 (3 € le m², soit 36 € pour les 12 m² en 2010).

3 - ÉTABLISSEMENT PAR TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE À LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS QUI SERONT APPELÉS À SIÉGER AU COURS DES ASSISES 2012

Conformément à la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et à l'arrêté préfectoral n° 2011088-0024/DRLP/ du 29 mars 2011, Monsieur le Maire propose d'effectuer le tirage au sort des jurés, en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2010, sur la liste générale des électeurs de la Commune, prévu par l'article 17 du Code Electoral.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura lieu de procéder au tirage de 3 noms.
Trois noms ont été tirés au sort.

4 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES EN 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2012 :

A - Pour les associations de Solesmes :

*** Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :**

2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an

*** Tarifs en dehors des locations gratuites**

Grande Salle + cuisine :

Journée : 190 € en 2012

Week-end : 250 € en 2012

Grande Salle + Petite Salle + cuisine : Journée : 250 € en 2012

Week-end : 320 € en 2012

B - Pour les associations hors Solesmes, entreprises et particuliers, etc... :

- | | |
|---|--|
| * Grande Salle + cuisine : | Journée du lundi au vendredi: 380 € en 2012
Week-end : 480 € en 2012, |
| * Petite Salle + cuisine : | Journée du lundi au vendredi : 250 € en 2012
Week-end : 330 € en 2012 |
| * Grande Salle + Petite Salle + cuisine : | Journée du lundi au vendredi : 390 € en 2012
Week-end : 540 € en 2012 |

C - Organisation de réunion en $\frac{1}{2}$ journée en semaine:

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| * Grande Salle sans cuisine : | $\frac{1}{2}$ journée : 135 € en 2012 |
| * Grande Salle + cuisine : | $\frac{1}{2}$ journée: 190 € en 2012 |
| * Petite salle sans cuisine : | $\frac{1}{2}$ journée : 70 € en 2012 |
| * Petite Salle + cuisine : | $\frac{1}{2}$ journée : 115 € en 2012 |

Il est précisé que la salle des fêtes sera probablement indisponible entre le 15 janvier et le 30 octobre 2012 pendant les travaux de rénovation, sous réserve du planning des travaux.

5 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE REVERDY EN 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif pour la location de la salle Reverdy pour un vin d'honneur, un diaporama ou une conférence, à 50 € par journée en 2012 (Idem depuis 2007).

**6 - RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES:
DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
AVIS DU CONSEIL SUR LE PLAN PROJETE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 27 octobre 2010 ils ont décidé de confier au Groupement ARCHIBAT 72 (Monsieur Alexandre DUJON) et à BET E.C.S. Ingénierie Le Mans la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes.

Après différentes réunions ayant permis l'établissement, par ARCHIBAT 72, d'un plan de rénovation de la salle des fêtes intégrant l'éventualité de son extension, Monsieur le Maire présente au Conseil le plan d'aménagement des tranches conditionnelles 1 et 2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le plan d'aménagement des tranches conditionnelles 1 et 2,

- Décide d'autoriser le Maire à :
 - Déposer un permis de construire pour l'ensemble du projet :
 - . Tranche conditionnelle 1 (rénovation de la salle existante)
 - . Tranche conditionnelle 2 (construction d'une salle annexe)
 - Lancer la tranche conditionnelle 1 (rénovation de la salle existante) pour des travaux en 2012
(Il est précisé qu'ils seront amenés à approuver le dossier de consultation des entreprises sur l'ensemble du projet début novembre 2011)

- Décide que la tranche conditionnelle 2 sera lancée ultérieurement

7 - MISE EN PLACE DE CONTENEURS VERRE SEMI ENTERRÉS

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes de Sablé va mettre en place la Redevance Incitative sur son territoire à compter du deuxième semestre 2012 (tests) pour une application effective au 1^{er} janvier 2013.

A cette occasion, les modes de collecte des déchets ménagers et emballages recyclables vont évoluer :

- ✓ Collecte des ordures ménagères conteneurisée sur tout le territoire,
- ✓ Collecte des emballages ménagers en porte à porte (sacs jaunes) tous les 15 jours sur tout le territoire
- ✓ Collecte du verre maintenue en point d'apport volontaire.

Il est précisé que pour les communes actuellement collectées via des points d'apports volontaires, seuls les conteneurs verres seront donc conservés.

Proposition de conteneur semi enterré VERRE

La Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe devrait prochainement passer un marché d'appel d'offres pour l'acquisition de conteneurs semi-enterrés et propose aux communes qui le souhaitent d'installer des conteneurs semi enterrés pour le VERRE.

1 - Sites concernés

Les conteneurs semi enterrés VERRE pourraient être installés en lieu et place des conteneurs verre actuels.

2 - Principe et intérêts du conteneur semi enterré VERRE

Principe :

- . 1/3 du conteneur semi enterré est apparent, 2/3 se trouvent sous terre,
- . Trappe d'accès à 1.1 m du sol, hauteur ergonomique, accès sécurisé
- . Forme cylindrique, diamètre : 1.3 m
- . Emprise au sol : +/- 1.35 m²
- . Mode de collecte identique au conteneur actuel,
- . Volume du conteneur : 3 m³ (volume identique au conteneur hors sol existant),

Intérêts :

- . Dépôt de verres moins bruyant (du fait de l'enterrement de la cuve)
- . Esthétique soignée,
- . Le conteneur semi enterré s'intègre plus facilement dans un environnement urbain, lotissement, rues passagères...

3 - Volet financier/conventionnement

- Financement du conteneur pris en charge par la Communauté de Communes de Sablé
- Financement du génie civil pris en charge par la commune

4 - Demande de conteneur semi enterré verre

Les communes intéressées par l'installation de conteneur semi enterré pour le verre sont priées de formuler une demande écrite auprès de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe en précisant :

- Le nom de la commune
- Le nombre de conteneurs semi enterrés envisagé,
- Le site concerné

La demande est à retourner pour le 30 mai 2011 au service environnement de la Communauté de Communes de Sablé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de remplacer les 3 conteneurs verre existants sur la commune par 3 conteneurs semi enterrés.

8 - PARTICIPATION À L'ACTION « AUDITS ÉNERGÉTIQUES GROUPÉS » DU PAYS VALLEE DE LA SARTHE

La prise en compte de la problématique énergétique est un enjeu majeur pour les collectivités locales. Suite aux bons résultats de la première série d'audits énergétiques groupés et afin de poursuivre l'accompagnement des communes du territoire dans la réalisation d'audits énergétiques de leurs bâtiments publics, le Pays Vallée de la Sarthe propose aux communes volontaires une deuxième action d'audits énergétiques groupés.

Un bureau d'études spécialisé va être missionné pour réaliser les audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments concernés.

Une convention de mandat a été rédigée afin d'encadrer le partenariat entre le Pays et les communes, et identifier les engagements respectifs des différentes parties.

Monsieur le Maire propose au Conseil de bénéficier d'une deuxième action d'audits énergétiques.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- A participer à l'action « audits énergétiques groupés »,
- A faire réaliser les audits sur les bâtiments concernés.
- A donner mandat au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour passer et exécuter le marché relatif à la réalisation d'audits énergétiques,
- A signer la convention de mandat qui encadre ce partenariat,
- A signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.